

Tous les conseillers sont présents. Monsieur Florent CAMUS est nommé secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte Administratif 2011**

Le compte administratif 2011 est approuvé à l'unanimité.

Il fait apparaître un excédent en fonctionnement de 91 064.41 € et en investissement de 59 777.70 €.

**2. Affectation du résultat**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter les excédents en report à nouveau créateur.

**3. Approbation du compte de gestion 2011**

Le compte de gestion dressé par Madame le receveur 2011 est approuvé à l'unanimité.

Il fait apparaître un excédent en fonctionnement de 91 064.41 € et en investissement de 59 777.70 €.

**4. Budget primitif 2012**

Le budget primitif 2012 est approuvé à l'unanimité pour un montant de 155 462.00 € en section de fonctionnement et un montant de 87 232.00 € en section d'investissement.

**5. Vote des 4 Taxes**

Le Conseil, à l'unanimité, décide le maintien des taux de référence communaux de 2011 pour l'année 2012 : Taxe d'habitation : 14.01 % ; Taxe sur le foncier bâti : 8.00 % ; Taxe sur le foncier non bâti : 32.50 % ; CFE : 19.99 %

**6. Contrat de canton**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le contrat de canton pour les programmes 2012-2013-2014.

**7. Subvention au SAEP Gland-Pimelles**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer à 2 000 € la subvention annuelle au syndicat des eaux.

**8. Opération « Villages de l'Yonne »**

Le Conseil, à l'unanimité, décide la rénovation du bâtiment communal (boiseries et isolation) et retient les offres des sociétés MARONNAT et FECHÉ pour un montant total de 21.030,93 HT et 25.152,99 € TTC. Des subventions à hauteur de 60 % du projet sont demandées au Conseil Général et à la sous-préfecture.

**9. Travaux bâtiment communal**

Sans objet, point traité avec l'opération « Villages de l'Yonne »

**10. Achat photocopieur**

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'achat d'un copieur pour un montant HT de 750 €, soit 897 € TTC et le contrat d'entretien pour un montant annuel de 120 € HT, soit 143.52 € TTC.

**11. Logiciel de cadastre**

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'achat d'un logiciel de cadastre pour un montant HT de 229 € soit 273,88 € TTC.

**12. Logiciels administratifs**

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'achat d'un nouveau logiciel de comptabilité, de gestion du personnel, d'état civil, de population et d'élections, regroupé au sein d'un Packlog pour un montant HT de 529 € soit 632,68 € TTC

**13. Vente de terrain**

Madame le Maire fait état d'une proposition qui avait été faite aux anciens propriétaires de la maison située sur la parcelle AB121 de racheter à la commune pour l'euro symbolique le terrain situé devant la maison sur la rue du Grand Bois. Madame le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer de nouveau aujourd'hui sur cette vente de terrain, et souhaiterait aussi avoir la position du conseil quant à la vente du jardin attenant à la mairie cadastré AB123. Madame le maire et le 2<sup>ème</sup> adjoint ne prennent pas part aux discussions ni au vote.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- Décident de vendre le jardin cadastré AB123 à Madame Neyens propriétaire de la maison cadastrée AB121 au prix de 1 €/m<sup>2</sup>,
- Décident de demander l'avis du cadastre sur le déclassement de la rue du Grand Bois et de sa division parcellaire, et de céder pour l'euro symbolique le terrain situé devant la maison cadastrée AB121 avec l'accord des services du cadastre,
- Chargent la 1<sup>ère</sup> adjointe de faire les demandes auprès des services concernés, et de signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

## **14. Divers**

### **14.1. Ceufs de Pâques**

La chasse aux œufs aura lieu le dimanche 8 avril sur la place de l'église à 11 heures. Elle sera suivie du verre de l'amitié et de l'épluchage des œufs durs.

### **14.2. Limitation de tonnage**

Pour faire face à la dégradation de la route en direction d'Ancy le Franc, Madame le Maire va prendre un arrêté limitant le tonnage à 12 T sur cette route. Des panneaux seront installés pour en aviser les chauffeurs et les services départementaux seront également prévenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 50